

REGLEMENT DE JEU POUR LES ESPOIRS (HOMMES ET DAMES)

1. Sont qualifiés pour jouer en Espoirs (m/f)
Tous les joueurs des catégories d'âge Cadets/Cadettes, Juniors (m/f) ainsi que les joueurs des deux premières années Seniors (m/f).
2. Les équipes B sont permises; dans ce cas le club doit indiquer 7 joueurs Espoirs A (m/f) qui n'ont pas le droit de jouer en Espoirs B (m/f). Une équipe réserve Espoirs (m/f) ne peut pas se qualifier pour le Final Four et sera remplacée par l'équipe A la mieux classée de cette division.
3. Lors du tour qualificatif, les divisions 1, 2 et 3 Espoirs (m/f) jouent d'office le samedi ou le dimanche en alternance avec l'équipe Seniors A (m/f). Sauf accord entre les clubs, il n'est pas permis de jouer le vendredi ou un autre jour en semaine.

Cette règle est applicable dans le championnat des Espoirs (m/f), sauf dans les cas où le parallélisme avec la rencontre Seniors A (m/f) n'est pas garanti. Dans ce dernier cas, le match Espoirs (m/f) peut alors être joué le même jour que le match de l'équipe Seniors A (m/f).

Le mode de qualification pour le Final Four est défini par la commission technique.

REGLEMENT DE JEU POUR LES SCOLAIRES (m/f)

- Art. 1 La partie se joue en 4 périodes de 10 minutes. L'interruption entre le 2e et le 3e quart est limitée à 10 minutes.
- Art. 2 La règle des tirs au panier à 3 points est applicable.
- Art. 3 La défense individuelle est obligatoire. Les défenses mixtes sont défendues, La défense individuelle est réglée par un règlement interne de la FLBB.
Si un entraîneur/coach remarque que l'équipe adverse ne se conforme pas à ce règlement, il en fera une annotation sur la feuille de match.
En cas de récidive, le Conseil d'Administration peut envoyer un représentant officiel à un des prochains matchs de cette équipe. Si le représentant officiel reconnaît une infraction à ce règlement, il fera un rapport et le transmettra au Tribunal fédéral.
- Art. 4 Toutes les autres règles officielles de basketball sont applicables pour les compétitions officielles des Scolaires (m/f).
- Art.5 Chaque joueur inscrit sur la feuille de match doit obligatoirement entrer en jeu pendant la première mi-temps. Si cette condition n'a pas pu être remplie, les joueurs concernés doivent obligatoirement faire partie de l'équipe qui débute le 3^{ième} quart.
- Art 6: Lorsqu'une équipe aura une avance de trente points au moins, elle ne pourra par la suite pratiquer la défense individuelle qu'à partir du milieu du terrain. En cas d'infraction à cette obligation, l'arbitre siffle une faute antisportive au coach. Après la troisième faute antisportive du coach, le match est arrêté.

REGLEMENT DE JEU POUR LE MINIBASKET

Art. 1: Le Mini-Basket est une compétition pour filles et garçons destinée à l'apprentissage du basket dans un esprit fair-play. Le titre de champion de Luxembourg est décerné au vainqueur du championnat.

Art. 2: Le Mini-Basket se joue sur des terrains normaux et sur des panneaux normaux.
La FLBB pourra sur demande accorder une dérogation concernant les dimensions des terrains.
Un ballon de taille 6 doit être utilisé pour les équipes Minis (mixtes) et pour les équipes Fillettes.

Les lignes du terrain de Mini-Basket sont identiques à celles tracées sur un terrain normal, à l'exception de la ligne des lancers-francs qui est à quatre mètres des panneaux et qui doit être tracée obligatoirement sur le terrain.

Art. 3: Une équipe de Mini-Basket se compose de dix joueurs au maximum, de huit au minimum.
Une équipe n'alignant que 7 joueurs pourra cependant jouer le match, à condition de respecter le règlement concernant les entrées en jeu, sauf accord entre les coaches qui devra être inscrit sur la feuille de match et être contresigné par l'arbitre.

Une équipe alignant moins que 7 joueurs perd le match d'office par (20-0), mais reçoit un point au classement, le match peut être joué sur base de match amical.

Des filles peuvent être alignées dans les équipes de Mini-garçons.

Art. 4: Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir des maillots d'une même couleur numérotés à partir de 4 sur le devant et dans le dos.

Les maillots rayés sont interdits.

Les maillots doivent être de la même couleur pour tous les joueurs d'une même équipe.

Des tricots à manches courtes peuvent être portés sous les maillots, à condition d'être de la même couleur que ceux-ci.

Des sous-vêtements de protection qui dépassent les culottes sont autorisés pour autant qu'ils soient de la même et unique couleur que les culottes.

Art. 5: La partie se joue en 4 périodes de 7 minutes avec un intervalle d'une minute entre la première et la deuxième période, respectivement entre la troisième et la quatrième période, L'intervalle entre la deuxième et la troisième période (mi-temps) est de 5 minutes.

Le chronomètre est arrêté selon les règles de jeu internationales. A partir de la 3^{ième} période, le changement de joueur est autorisé pendant les arrêts du chronomètre.

Art. 6: Pendant les deux premières périodes de jeu, chaque joueur devra jouer au minimum une période. Un joueur ayant joué les deux premières périodes n'a pas le droit de jouer la 3^{ième} période.

Art. 7 : Aucun remplacement n'est autorisé lors des deux premières périodes, sauf pour le changement d'un joueur blessé, disqualifié ou ayant commis cinq fautes personnelles.

L'arbitre accorde le temps nécessaire pour le traitement de petites blessures afin d'éviter les changements inutiles pendant les deux premières périodes.

Le joueur blessé qui aura été remplacé ne pourra plus participer à la période en cours.

Le remplaçant et le joueur remplacé sont considérés comme ayant joué toute la période.

Au cours de la troisième et quatrième période le coach peut aligner l'équipe qu'il veut, mais en respectant les dispositions de l'article 6 du présent règlement, et opérer autant de changements qu'il le souhaite, tout en respectant les dispositions en la matière du règlement officiel de basketball.

Art. 8: Lorsqu'une équipe aura une avance de trente points au moins, elle ne pourra par la suite pratiquer la défense individuelle qu'à partir du milieu du terrain. En cas d'infraction à cette obligation, l'arbitre siffle une faute antisportive au coach. Après la troisième faute antisportive du coach le match est arrêté.

La rencontre pourra se terminer par un résultat nul, sauf pour les rencontres de coupe ou de barrage

où les prolongations seront de trois minutes chacune jusqu'à ce que les équipes aient pu se départager.

La règle des paniers à trois points n'est pas applicable en Mini-Basket.

Art. 9: Toutes les autres règles officielles de basketball sont applicables pour les compétitions officielles du Mini-Basket, sous réserve que la défense individuelle est obligatoire. Des défenses mixtes sont défendues. La défense individuelle est réglée par un règlement interne de la FLBB.

En cas d'infraction à la règle de la défense individuelle obligatoire les dispositions de l'article 3 des Règlements de jeu pour les (Filles)Scolaires sont applicables.

REGLEMENT DE JEU POUR LES POUSSINS, POUSSINES ET PRE-POUSSIN(E)S

Pour les rencontres des poussins, poussines et pré-poussin(e)s le Règlement de jeu pour le Mini-Basket est applicable sous les réserves suivantes:

Art.1 : La compétition des **Pré-poussin(e)s** se joue, sauf dérogation accordée pour les terrains, sur des terrains normaux, mais sur des paniers à 2,60 m au-dessus du terrain.
Si les petits panneaux sont placés devant les panneaux normaux, les joueurs occupant les espaces le long du couloir des lancers francs au moment des lancers francs remontent d'une position.

La compétition des **Poussins/Poussines** se joue, sauf dérogation accordée pour les terrains, sur des terrains normaux, sur des paniers à hauteur normale (3.05m).

Art 2 : Des équipes mixtes peuvent participer à ces rencontres.

Art 3 : Aucun classement officiel n'est établi et aucun titre n'est décerné.

Art 4 : L'organisation de ces rencontres est du ressort de la commission nationale du Mini-Basket.

Art 5 : Un ballon de taille 5 doit être utilisé.

Art.6 : Dans la catégorie pré-poussin(e)s, les clubs ont la possibilité d'opter pour le championnat classique (5x5) ou pour le concept « Microleague » (3x3). Le concept « Microleague » (3x3) est à organiser par les clubs participants concernés. Un club peut également choisir d'inscrire une équipe tant au championnat classique qu'à la « Microleague ».